



FestyVocal 2027

Biennale internationale de musique vocale contemporaine
Site Le Corbusier, Firminy, France

6ème édition "Acoustiques · Mosaïques"

Textures et matières sonores

du 29 octobre 2027 au 7 novembre 2027

"L'œuvre d'art est celle dont la propriété émotive est universelle et durable"

Le Corbusier - La peinture moderne - 1921

CONCOURS DE COMPOSITION FESTYVOCAL POUR CHOEUR AMATEUR

Article 1 : Organisateur

FestyVocal, biennale internationale de musique vocale contemporaine sur le Site Le Corbusier de Firminy, organise un concours de composition pour chœur amateur. Les œuvres primées seront créées en concert lors du festival 2027.

Article 2 : Conditions de participation

Le concours est ouvert aux compositrices et aux compositeurs, sans restriction d'âge, de diplôme et de nationalité. Les candidats mineurs doivent présenter une autorisation du représentant légal. L'œuvre présentée ne devra pas avoir encore été créée ni publiée, ni interprétée en public.

Article 3 : Déroulement du concours

Le concours se déroule en 2 étapes :

1ère étape : Sélection de 8 compositrices et compositeurs sur dossier (voir points a) et b) ci-dessous)

2ème étape : Ecriture et envoi des partitions pour les candidates et candidats sélectionnés - attribution des prix à 3 ou 4 des 8 compositeurs sélectionnés (voir article 5 : prix)

a) Dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 juin 2026. Elle sera effective dès réception à l'adresse festyvocal@gmail.com des documents suivants :

Une lettre de motivation, accompagnée d'une présentation de la formation musicale retenue pour la future composition, un CV, un dossier musical comprenant un catalogue, des exemples de partitions en format PDF et éventuellement des liens vers des extraits musicaux de précédentes compositions (youtube, drive).

Un accusé de réception sera envoyé par retour de courriel pour l'inscription. En cas de non réception de cet accusé dans un délai de 10 jours, prière d'appeler le +336 11 81 69 29.

Aucune réclamation concernant la mauvaise réception d'un courriel ne sera prise en compte au-delà du 25 juin 2026.

b) Sélection des compositeurs

Après étude des dossiers de chaque compositeur, une sélection de 8 candidates et candidats sera effectuée par le jury, et les compositrices et compositeurs seront informés par mail de leur admission ou non à concourir le 15 juillet 2026.

c) Remise des partitions

La date limite de remise des partitions est fixée au 30 novembre 2026.

Les partitions seront transmises en 2 exemplaires : l'un avec le nom du compositeur/compositrice, l'autre parfaitement anonyme. Le titre, la durée de la pièce, les tessitures et une note d'intention doivent figurer en début de partition. L'œuvre sera envoyée en format PDF exclusivement, de préférence générée par un logiciel d'édition de partitions. Une maquette audio peut éventuellement être fournie.

Un accusé de réception sera envoyé par retour de courriel à la remise des partitions. En cas de non réception de cet accusé dans un délai de 10 jours, prière d'appeler le +336 11 81 69 29. Aucune réclamation concernant la mauvaise réception d'un courriel ne sera prise en compte au-delà du 10 décembre.

d) Sélection des œuvres

Les membres du jury attribueront les prix aux œuvres qu'ils auront reçues anonymement et répondant aux critères énoncés au présent règlement.

Les prix seront décernés début janvier 2027. La décision du jury sera souveraine et sans appel.

Les lauréates et lauréats seront informés du résultat à l'issue des délibérations du jury. Les prix seront annoncés par ailleurs sur le site www.festyvocal.fr

e) Création des œuvres

Les œuvres primées seront créées par des ensembles participants à la 6ème édition de la biennale du 29 octobre au 7 novembre 2026. Le jury attribuera les œuvres aux interprètes. Les œuvres finalistes non primées seront proposées à la création aux ensembles participants.

Les 8 compositrices et compositeurs ayant été sélectionnés pour la 2ème étape seront invités à assister gratuitement aux concerts de la biennale. Un hébergement gratuit chez l'habitant leur sera proposé.

Article 4 : Concours FestyVocal 2026 "Mosaïques · Acoustiques"

a) Caractéristiques de l'œuvre

Œuvre vocale sur un texte au choix en relation avec le thème du festival 2027 "*Mosaïques · Acoustiques*", *textures et matières sonores*, d'une durée comprise entre 8'30 et 9'30. L'œuvre doit prendre en compte l'architecture et l'acoustique particulières de l'église Saint-Pierre Le Corbusier de Firminy (13 secondes de réverbération à vide, 9 secondes avec le public) : jouer avec la spatialisation et expérimenter la résonance. Une visite sera proposée aux 8 sélectionnés pour la 2ème étape du concours.

La composition pour chœur à voix mixtes doit être accessible à un chœur amateur (de 1 à 6 voix sans divisi et sans soliste) a cappella ou avec accompagnement d'un seul instrument au choix en lien avec l'acoustique. Les chanteurs peuvent ne pas être lecteurs, ils ne prennent pas les notes au diapason.

Tessiture des voix :

Basse : sol 2 - ré 4

Tenor : do 3 - sol 4

Alto : la 3 - ré 5

Soprano : do 4 - sol 5

b) Caractéristiques de la partition

Si la partition n'est pas graphique, chaque voix sera écrite sur une portée distincte et les paroles reportées sous chacune d'entre elles. Les pages et les mesures seront numérotées suivant l'usage courant en fonction de la mise en page.

Article 5 : Prix

Prix de la Région Auvergne Rhône-Alpes : 3 000 €

Prix du Département de la Loire : 3 000 €

Prix de la Ville de Firminy : 3 000 €

Prix "Chenille Musicale" : 1 500 €.

Ce prix spécial 2027 devra entretenir un lien avec la dimension spirituelle - au sens large du terme, et non nécessairement religieux : une ouverture vers le silence, la contemplation, l'architecture (comme celle de Le Corbusier), ou toute autre forme d'expérience intérieure - en cohérence avec la thématique de la 6ème édition "Acoustiques · Mosaïques".

Article 6 : Droits

Les œuvres primées demeurent l'entière propriété de leurs compositrices et compositeurs qui s'engagent par l'acceptation même de ce règlement, à ne pas les diffuser, ni les interpréter AVANT leur première diffusion dans le cadre de la biennale FestyVocal 2027.

L'inscription au concours vaut pour acceptation pleine et entière de son règlement.

Les compositrices et compositeurs sélectionnés autorisent l'organisateur, sans restriction ni réserve, à utiliser leurs nom, adresse e-mail, biographie, photos, vidéos dans toute manifestation ou opération promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse conférer aux lauréates et lauréats une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du prix gagné.

Les organisateurs se réservent les droits de première diffusion à l'occasion de FestyVocal.

Dans le cas où la biennale ne pourrait avoir lieu, le concours de composition sera annulé.

Article 7 : Composition du jury

Geneviève DUMAS, Directrice Artistique de FestyVocal, Présidente du jury, France

Parrain ou marraine (nomination en cours)

Charlotte BADIOU, cheffe de chœur, Nantes, France

Emmanuelle DA COSTA, compositrice, France

Pascal DESCAMPS, compositeur, chef de chœur, France

Aurélien HALLOPEAU, compositeur, France, Suisse

Alain LOUISOT, chef de chœur, France

Eloïse MAGAT, cheffe de chœur, France

Enrique MUÑOZ, compositeur, Espagne

Luis Ernesto PEÑA LAGUNA, compositeur, Montréal, Canada

Lucas SONZOGNI, compositeur, chef de chœur, France

Fruzsina SZUROMI, cheffe de chœur, Suisse/Hongrie

Jasmine TRILLAND, compositrice, France

Article 8 : Impression des œuvres retenues

FestyVocal imprimera par ses soins les œuvres retenues.